



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE LIGNERY (CSQ)

Bienvenue !

Bureau des déléguées et délégués
25 août 2025

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Ratification du procès verbal de la réunion du 4 juin 2025;
3. Mot de la présidente
4. Présentation des nouveaux membres;
5. Tâches;
6. Code d'éthique (amorce);
7. PL68 et billets médicaux (amorce);
8. Santé et Sécurité au travail;
9. Perspective de l'année à venir;
10. Budget des délégués;
11. Informations;
 - a) Publications de L'APL et rôle...;
 - b) Calendrier des BDD;
 - c) Température;
 - d) Technologies et CSS;
 - e) Préscolaire;
 - f) Nomination des membres du CPE, du CE et des personnes déléguées d'école;
 - g) Devenir membres;
 - h) Budget des délégués **2024-2025**;
 - i) Nomination et annexes.
12. Nouvelles de mon milieu;
13. Questions diverses...

3. Mot de la présidente

3. Mot de la présidente



4. Présentation des nouveaux membres

4. Présentation des nouveaux membres

5. La tâche

5. Tâche

Toute la documentation est disponible sur le site de L'APL : [Documents / Documents de référence / Tâche] ou directement en utilisant *Les Nouvelles APL*

1. Au BDD de septembre, une feuille faisant état des différentes erreurs trouvées dans l'élaboration de vos tâches de l'année dernière vous sera remise. Celle-ci sera personnalisée par école.
2. De plus, nous ferons un retour sur nos constatations générales.

5. Tâche



- Rappeler aux collègues l'OBLIGATION de la direction de procéder aux DEUX phases de consultation avant la confection des tâches (consultations collective et individuelle). Communiqué APL # [03a](#), [03b](#) et [03c](#)
- Déterminer l'amplitude école; utiliser les Communiqués APL # [04a](#), [04b](#) et [04c](#)
 - Faire la proposition de cette amplitude en CPE (exemple : Communiqués APL # [03a](#), [03b](#) et [03c](#))
- Obligation pour les personnes enseignantes du primaire d'avoir 60 min. d'encadrement (ou au prorata de la tâche). [Communiqué APL # 02a](#)

5. Tâche

- Attirer l'attention des collègues sur le **temps moyen de présence** à l'école ou au centre → Pour 2025-2026, le temps moyen de présence à l'école ou au centre **est de 28 heures** puisque 4 des 5 heures de ATP peuvent être faits au lieu et au moment choisi par la personne enseignante. Communiqués APL [#04a](#), [#04b](#) et [#04c](#)

La personne enseignante doit être présente à l'école ou au centre en moyenne **Y** heures par semaine.

2024-2025: Y = en moyenne 29 h/sem.
2025-2026: Y = en moyenne 28 h/sem.
2026-2027: Y = en moyenne 27 h/sem.

- **Aux jeunes** : 5 journées pédagogiques au lieu déterminé par la personne enseignante / 4 journées pédagogiques (parmi les 5 précédentes) au contenu est déterminé par la personne enseignante / le contenu des 16 autres journées pédagogiques est un objet de consultation soumis au CPE
- **Aux adultes** : Faire la concordance avec les journées pédagogiques aux jeunes.

5. Tâche

Journées pédagogiques dont le contenu ET le lieu sont déterminés par les enseignants

2 journées pédagogiques dont le contenu est déterminé par les enseignants sont déjà déterminées dans le calendrier scolaire 2025-2026.

Chaque école devra donc déterminer **trois journées pédagogiques additionnelles** où la personne enseignante pourra effectuer son travail au lieu qu'il aura lui-même choisi parmi ces trois journées pédagogiques, **deux auront le contenu déterminé** par les personnes enseignantes pour un total de 4 (CPE)

5. Tâche

- L'annexe 73 de la convention (Mesure temporaire permettant la prise en charge d'un ou plusieurs groupes d'élèves additionnels au secteur jeunes) est toujours en application. Les enseignants recevront deux tâches ainsi qu'une rémunération différente. Inviter ces personnes à communiquer avec nous au besoin.

Annexe 73 – Mesure temporaire permettant la prise en charge d'un ou plusieurs groupes d'élèves additionnels au secteur des jeunes.

- Disposition de la convention collective 2023-2028

Vous enseignez au secteur des JEUNES, vous avez une tâche à 100 % et votre direction vous propose de prendre en charge UN ou DES groupes additionnels ?

Est-ce possible ?

OUI

Seulement si vous êtes volontaire

Vous recevrez une rémunération supplémentaire

Vous aurez 2 tâches; celle à 100 % et l'autre "adaptée" au % généré par ce ou ces groupes additionnels (CL, enc, récup, ...)

Si vous recevez cette proposition, nous vous invitons à communiquer avec nous afin de s'assurer que vos droits seront respectés (450-659-5491 / z27_lignery@aplcsq.net).

5. Tâche

Rappeler l'existence et l'utilité du « Mécanisme de résolution des difficultés liées à la tâche ». Des détails sont inscrits sur le Communiqué APL # 03a, 03b et 03c

- Processus de consultation liée à la confection de la tâche
- Difficulté liée à la confection de la tâche
- Calcul du temps
- Rémunération du temps supplémentaire

DEMANDE DE MISE EN PLACE

MÉCANISME DE RÉOLUTION DES DIFFICULTÉS LIÉES À LA TÂCHE

(CLAUSES 8-13.00, 11-10.13 ET 13-10.16)

À L'ATTENTION DES MEMBRES DU COMITÉ

DATE :

DEMANDE DE RÉOLUTION DES DIFFICULTÉS FAITE PAR :

☐ UNE ENSEIGNANTE OU UN ENSEIGNANT :

ÉTABLISSEMENT :

☐ GROUPE D'ENSEIGNANTES ET D'ENSEIGNANTS :

NOM DE LA PERSONNE REPRÉSENTANTE DU GROUPE :

NOM DES AUTRES PERSONNES :

ÉTABLISSEMENT :

ÉNONCÉ DE LA PROBLÉMATIQUE INITIALE :

ÉNONCÉ DES DÉMARCHES FAITES ENTRE LA PERSONNE ENSEIGNANTE OU LE GROUPE D'ENSEIGNANTES ET D'ENSEIGNANTS ET DE LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT POUR RÉSOUDRE LA SITUATION :

NOM DE LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT :

ÉNONCÉ DE LA OU DES DIFFICULTÉS QUI PERSISTENT :

SIGNATURE DE LA PERSONNE ENSEIGNANTE OU DE LA PERSONNE REPRÉSENTANTE DU GROUPE D'ENSEIGNANTES ET D'ENSEIGNANTS :

NB : JOINDRE TOUT DOCUMENT PERTINENT AFIN D'AIDER LE CSSDGS ET L'APL DANS LA RECHERCHE DE SOLUTION, PAR EXEMPLE : LA TÂCHE, LES PROPOSITIONS OU TOUTS LES AUTRES DOCUMENTS QUE VOUS JUGEZ PERTINENTS.

SECTION À L'USAGE DU COMITÉ

DEMANDE REÇUE LE :

NUMÉRO ATTRIBUÉ À LA DEMANDE : 25-26-00

COPIE CONFORME : SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (SRH: ENSEIGNANTS@CSSDGS.QC.GOUV.QC.CA), SYNDICAT 227_LIGNERY@APLCSQ.NET, ET DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT, L'ENSEIGNANTE OU L'ENSEIGNANT CONCERNÉ OU LA PERSONNE REPRÉSENTANTE DU GROUPE D'ENSEIGNANT



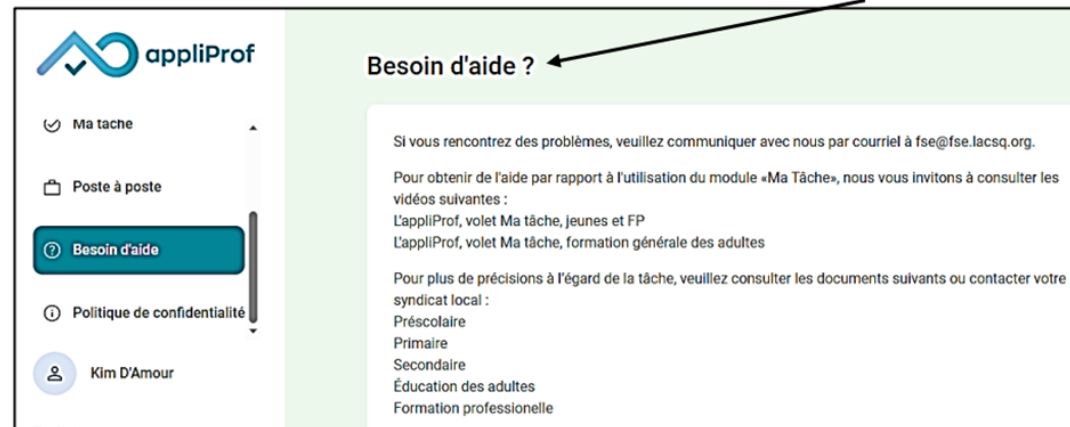
5. Tâche

- Présenter le calculateur de tâche « [Appliprof](#) ».

VOLET : Ma tâche

Le module « Ma tâche » de l'application WEB est un calculateur de tâche complet et convivial. Il s'adresse à toutes les personnes désireuses de garder des traces du temps consacré à chacune des fonctions de la tâche enseignante.

Des capsules vidéo utiles sont disponibles à même l'application dans la section « Besoin d'aide »



- Organisation de la libération d'une partie de la surveillance en rotation (tâche éducative) des enseignantes et des enseignants. Consulter l'entente entre le CSS et L'APL (à venir) et les sommes allouées pour l'école → [Ressources allouées dans les écoles \(25-26\) – annexe 47.](#)

5. Tâche

Primaire seulement

2024-09-16

Organisation de la libération des enseignantes et des enseignants du préscolaire - primaire d'une partie de la surveillance en rotation (tâche éducative)

Pour une quatrième année, l'annexe 54 de la convention nationale 2023-2028 (annexe 47 du CSSDG), nous octroie des sommes afin de confier, lorsque cela est possible, certaines surveillances, autres que la surveillance de l'accueil et des déplacements au préscolaire et au primaire, à d'autres personnes que des enseignantes et enseignants. En fonction des consultations avec votre CPE, le temps de surveillance sera redistribué à l'intérieur de la tâche éducative (TE) notamment en encadrement.

Compte tenu de la tâche et du principe d'annualisation et considérant qu'il n'est pas toujours possible de remplacer le personnel de soutien absent, voici la procédure à privilégier pour couvrir la plage de surveillance laissée à découvert par ces absences:

1. Prévoir une banque de dépannage annuélisée, de temps de "surveillance non à la grille" à la tâche du personnel enseignant. À titre d'exemple : 5 min par cycle représentent 180 min pour l'année soit l'équivalent de 9 renouvellements de 20 minutes.
2. Il est suggéré que cette surveillance se fasse à tour de rôle de manière équitable et prévisible. À ce titre, il serait pertinent d'élaborer une liste du personnel enseignant en début d'année et de la respectée tout au long de l'année scolaire.

Attention !

- Si le total des minutes en banque de dépannage "non à la grille" est épuisé avant la fin de l'année, il sera possible de demander à l'enseignante ou à l'enseignant d'en faire plus à condition de prévoir une reprise en temps équivalente au cours de l'année ou en cas d'impossibilité, il faudra prévoir le paiement prévu à la convention collective en cas de dépassement de la TE.
- Si, au contraire, il reste des minutes en banque de dépannage "non à la grille" à la fin de l'année, il ne sera pas possible de réclamer que ces minutes soient utilisées à d'autres tâches que de la surveillance au remplacement du personnel de soutien (annexe 54).

ANNEXE 47

Budget initial 2025-2026

Déploiement de la surveillance au préscolaire et primaire
Mesure 15171

Montant allocation MEQ : 879 894 \$
Report allocation 24-26 MEQ : 180 081 \$
TOTAL à distribuer : 1 060 975 \$

Unité administrative	Écoles primaires	Nombre de groupes réguliers	Nombre de groupes Adaptés	Montant réparti selon le nombre de groupes
001	De la Petite-Gare	20	2	27 913 \$
002	Emilie-Gamelin	25	5	38 063 \$
003/004	Notre-Dame/Saint-Joseph	25		31 719 \$
006	Jean-XIII	17		21 569 \$
013	Jean-Léman	27		34 257 \$
014	Saint-Marc	20		25 375 \$
015	Plein-Soleil	24	3	34 257 \$
018	Louis-LaFortune	24	4	35 526 \$
019	Des Cheminots	24	4	19 032 \$
021	De l'Odyssée	22	4	24 107 \$
023	Des Bourlingueurs	22		31 719 \$
025	Saint-Jean	16	2	24 107 \$
027	des Horizons	23		29 182 \$
028	Piché-Durost	26		22 838 \$
029	Vinet-Boisjoly	22		27 913 \$
031/032	De l'Assommoir/De la Fraternité	26	4	38 063 \$
033	Les Écoles	19	5	30 451 \$
037	Marcel-DuFortier	24	2	21 569 \$
038	Des Lajoyes	24		34 257 \$
039	Des Trois-Sources	14		24 107 \$
040	Saint-Jean-Baptiste	12		15 226 \$
041	Laberge	26		32 988 \$
043/044	De la Rive	25	3	35 526 \$
045	Notre-Dame-de-l'Assomption	18		22 838 \$
047	Saint-Jacques	22		22 838 \$
049	École nationale Brenda Milner			- \$
053	L'Archeipel	20	2	27 913 \$
054	Saint-Joseph	15		19 032 \$
056	Saint-René	35	4	49 481 \$
057	des Bons Vents	14		17 763 \$
060/061	Saint-Jacques/Levevin	11	3	17 763 \$
063/064	Saint-Vincent/Le-Roy	33	3	45 676 \$
068	Jacques-Barclay	11		13 956 \$
069/070	Des Moussaillons-et-de-la-Traversée	30	5	44 407 \$
071	Saint-Edouard	8	1	11 419 \$
072	Saint-Michel	16	2	22 838 \$
073	Sainte-Clotilde	14		17 763 \$
075	Saint-Patrice	11		13 956 \$
077	Daigneau	23		29 182 \$
079	Saint-Bernard	7		8 881 \$
080	Saint-Romain	11		13 956 \$
Total		778	70	1 060 975 \$

Code budgétaire à utiliser: 00X-7-23231-10X
Catégorie: 00X.831EJ

La mesure vise à confier, à moins d'impossibilité (FAE) ou lorsque cela est possible (FSE-APEQ), certaines surveillances autres que les surveillances d'accueil et des déplacements au préscolaire et au primaire à d'autres personnes que des enseignants. Le temps ainsi dégagé permet aux enseignants d'effectuer d'autres tâches éducatives, notamment de l'encadrement auprès de leurs élèves.

Surplus/déficits reportables
Annexe révisable

Mise à jour par : 250402_LB

5. Tâche

Nous serons disponibles avant le Bureau des délégués de septembre à compter de 18 heures pour répondre à vos questions sur la tâche, s'il y a lieu.

5. Tâche

Décision arbitrale au préscolaire :

L'APL a contesté le non-paiement du temps supplémentaire effectué par les personnes enseignantes au préscolaire à l'occasion de la récréation de l'après-midi vs dodo

L'arbitre a rejeté notre grief

L'arbitre a précisé que **tout temps**, qui n'est **pas déjà à la tâche, doit être assigné** par la direction

5. Tâche

Ainsi, L'APL a avisé le CSS et a proposé tant au CSS qu'aux enseignantes du préscolaire de :

1. Demander de retirer la période de récréation entre la p4 et la p5 considérant qu'elle n'est pas requise à l'éducation préscolaire;
2. Si la période de récréation est à l'horaire à l'éducation préscolaire :
 - A. De déterminer qui sera assignée auprès des élèves dormeurs (TES, PEH, aide à la classe...);
 - B. De clarifier la procédure avec la direction en cas d'élèves dormeurs et d'impossibilité pour d'autres personnels de prendre en charge le groupe;
 - C. D'aviser les parents à l'occasion de la première rencontre, lors des pédagogiques, que l'enseignante devra réveiller l'enfant pour aller à la récréation à moins que la direction assigne une personne en présence;

5. Tâche

Dans le cas où la direction vous avise de réveiller les élèves dormeurs nous invitons les enseignantes du préscolaire à:

- Aviser les parents à l'occasion de la première rencontre, lors des pédagogiques, que l'enseignante devra réveiller l'enfant pour aller à la récréation à moins;
- Déterminer avec la direction la marche à suivre dans le cas où vous n'arrivez pas à réveiller l'élève dormeur;
 - N'oubliez pas : sans assignation de la direction, c'est du bénévolat!

6. Code d'éthique

6. Code d'éthique



7. PL68 et billets médicaux

7. PL 68 et billets médicaux

La loi modifie la Loi sur les normes du travail afin d'interdire à l'employeur d'exiger un document attestant des motifs d'une absence notamment pour cause de maladie, incluant un certificat médical, pour les 3 premières absences d'une période de 3 journées consécutives ou moins prises sur une période de 12 mois. Elle prévoit que cette interdiction s'applique également aux employeurs dont les salariés régis par la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction ont droit à des absences de même nature. La loi prévoit aussi que l'employeur ne pourra exiger un certificat médical en cas d'absence pour prendre soin d'un enfant, d'un membre de la famille ou d'une personne pour qui la personne agit à titre de proche aidant.

7. PL 68 et billets médicaux

E	Lors d'une <u>maladie ou accident</u> de la <u>conjointe</u> ou du <u>conjoint</u> ou d'une <u>personne à charge</u> nécessitant un examen d'urgence dans une institution médicale reconnue.	La journée même. Avec attestation de l'urgence par le médecin.	
F	Lors d'une <u>maladie ou accident</u> d'une ou d'un <u>enfant à charge</u> nécessitant des traitements médicaux prescrits par un médecin et administrés dans une institution médicale reconnue et ne pouvant être dispensés en dehors de l'horaire de travail de l'enseignante ou de l'enseignant.	Une demi-journée , le jour du traitement avec une attestation, <u>sur le formulaire du Centre de services</u> , indiquant l'impossibilité du traitement hors de l'horaire de l'enseignante ou de l'enseignant.	
	I	Lors d'une opération chirurgicale du <u>conjoint</u> ou de la <u>conjointe</u> d'une ou d'un <u>enfant à charge</u> .	Le jour de l'opération chirurgicale avec attestation par le médecin de la nécessité de la présence de l'enseignante ou de l'enseignant.



7. PL 68 et billets médicaux

- **Loi visant principalement à réduire la charge administrative des médecins**

- ❖ Informer les membres qu'un travail conjoint d'arrimage du PL 68 et de nos conventions débutera sous peu.
- ❖ Informer les collègues de la possibilité qu'un médecin refuse de signer un billet pour attester de votre présence à un RV.
- ❖ Inviter les à documenter rigoureusement toutes les visites médicales (lieu, heures, nom du médecin etc...) pour que leur absence puisse tout de même être traitée en « force majeure ».
- ❖ En cas de difficulté ou de refus de la part du CSS, inviter les collègues à communiquer promptement avec nous.

8. Santé et sécurité au travail

8. Santé et sécurité au travail

VOS RSS

(REPRÉSENTANTS EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ)

S'OCCUPENT DE VOUS!



CHANTAL PRIMEAU
Représentante secteur secondaire
et Brenda-Milner



STEVE ST-PIERRE
Représentant
secteur primaire



CHANTAL BOISVERT
Représentante secteur FP, FGA
et les services

9. Perspective de l'année à venir

9. Perspective de l'année à venir

- ❖ Consultation fonds de grève
- ❖ Colloque FSE
- ❖ Chantier en éducation
- ❖ Ordre professionnel
- ❖ PL 100 (Loi sur la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale notamment dans les secteurs public et parapublic)
- ❖ PL 68 arrimage entre la loi et les conventions collectives
- ❖ PPP (Projets pédagogiques particuliers)
- ❖ OPP (offensive pédagogique et professionnelle)

10. Budget des délégués

10. Budget des délégués

Historique

BDD août 2024

Une personne déléguée émet le souhait que le budget des délégués soit revu à la hausse, surtout pour les petites écoles;

Septembre 2024

La demande est discutée au CE de L'APL et une recommandation est amenée au BDD de septembre

10. Budget des délégués

Recommandation du CE au BDD septembre 2024

1. Que les 10 plus petites écoles ayant 18 ETC et moins (2 à moins de 100 \$ et 8 à moins de 149 \$) puissent bénéficier d'un montant minimum de 150 \$ pour l'année scolaire 2024-2025;
2. Que le comité RAM de L'APL ait pour mandat de réviser le modèle d'attribution de l'allocation du budget des délégués pour l'ensemble des établissements.

10. Budget des délégués

Démarche

- Le comité RAM s'est réuni à deux reprises avec un aller-retour au CE.
- Une analyse a été faite en tenant compte :
 - Des sommes accordées et utilisées les années précédentes;
 - Du type de dépenses en comparant les factures selon la taille des différents milieux.

10. Budget des délégués

Constats

- Les sommes allouées sont généralement entièrement utilisées;
- Dans certains milieux, une partie du budget n'était pas utilisée aux fins prévues initialement:
 - Dans le but de favoriser l'implication de l'ensemble du personnel enseignant;
 - Pour des activités de cohésion et de mobilisation;
- Le taux de participation dans les petits milieux est plus élevé;
- Il n'y avait pas de politique qui encadrerait le budget des délégués.

10. Budget des délégués

Politique-Budget des personnes déléguées

Présentation

1. But de la politique
2. Objectifs
3. Personne responsable du budget des délégués

10. Budget des délégués

Proposition du CE au BDD

- Considérant que le budget des délégués ne sert pas à de l'immobilisation (cafetière, machine à popcorn, etc.);
- Considérant que les tournées d'école ou de centre sont possible où L'APL paie (boissons et lunch);
- Considérant que le budget des délégués doit être utilisé à l'achat d'éléments périssables (verres, assiettes, liqueurs, boissons, bières, chips, etc.);
- Considérant que le budget des délégués représente une allocation d'environ 15 800 \$;
- Considérant que le taux de participation des personnes enseignantes n'est pas proportionnel au nombre de personnes par établissement.

10. Budget des délégués

Proposition du CE au BDD

- Qu'à compter de l'année scolaire 2025-2026, le montant du budget des délégués soit distribué ainsi :
 - $ETC \leq 18 = 150 \$$
 - $19 \geq ETC \leq 25 = 200 \$$
 - $26 \geq ETC \leq 31 = 250 \$$
 - $ETC \geq 32 = 8 \$/ETC$

10. Budget des délégués

Le CE recommande au BDD :

- Qu'à compter de l'année scolaire 2025-2026, l'allocation du budget des délégués soit acceptée tel que présentée.
- Que la politique du budget des délégués soit acceptée telle que présentée.

11. Informations

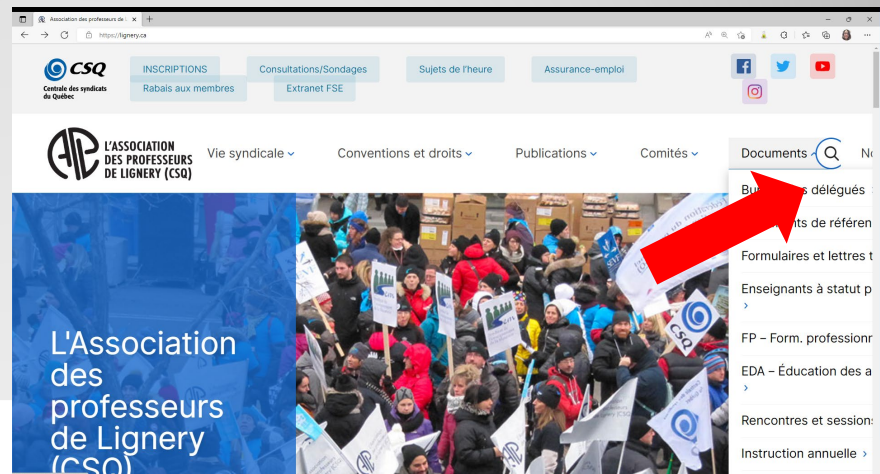
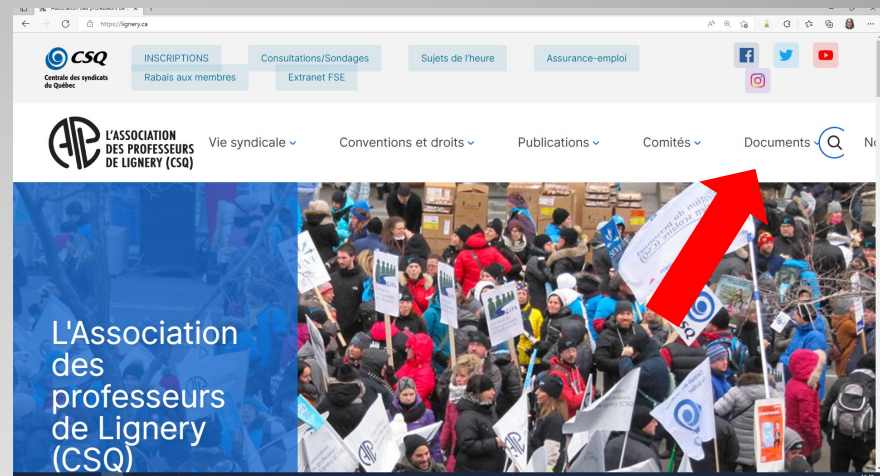
11. Informations

- A. Publications de L'APL et rôle des délégués;
- B. Calendrier BDD;
- C. Température;
- D. Technologies et CSS;
- E. Préscolaire;
- F. Nomination des membres (CPE, CE, personnes déléguées);
- G. Devenir membres;
- H. Budget des délégués 2024-2025;
- I. Nomination et annexes

A) Publications de L'APL

Les documents remis
aux personnes
déléguées sont toujours
disponibles dans
[Documents /
documents de référence
/ Bureau des délégués /
date x]

Les documents préparés
par L'APL sont AUSSI
disponibles par sujets
dans :
Documents /
Documents de référence





A) Publications de L'APL

25 AOÛT 2025

Nous vous invitons à vous rendre sur le site de l'APL (www.lignery.ca) sous l'onglet [Publication / Les Nouvelles APL] ou via la rubrique « Fil de nouvelles » afin de consulter les sujets d'intérêts suivants et d'accéder rapidement aux hyperliens:



TÂCHE	A2526-BD-01	L'annualisation de la tâche (avec référence aux min par cycle)
	Communiqué APL # 01	L'annualisation de la tâche – préambule « VRAI OU FAUX »
	Communiqué APL # 02a	Vérification de la tâche – préscolaire et primaire
	Communiqué APL # 02b	Vérification de la tâche – secondaire 9 jours et 3 jours
	Communiqué APL # 03a	Secteur JEUNES – Élaboration de la tâche
	Communiqué APL # 03b	Secteur FP – Élaboration de la tâche
	Communiqué APL # 03c	Secteur EDA – Élaboration de la tâche
	Communiqué APL # 04a	Secteur JEUNES – La tâche annuelle – Précisions
	Communiqué APL # 04b	Secteur FP – La tâche annuelle – Précisions
	Communiqué APL # 04c	Secteur EDA – La tâche annuelle – Précisions
	Communiqué APL # 05 à venir	Dépassement de la tâche enseignante – Que doit-on faire ? à venir
		Formulaire « Demande de paiement pour le temps supplémentaire effectué » à venir
	Entente CSS et APL	Entente « Déploiement de la surveillance au préscolaire et au primaire »
	Calculateur de tâches	Application « Appliprof »
	Formulaire : A2526-BD-04	Mécanisme de résolution des difficultés liées à la tâche
Échelle salariale		Communiqué APL # 06
Les statuts d'emploi	A2526-BD-03	Personnes enseignantes à statut précaire (contrat, supp + 10 jours etc.)
Annexes EHDAA	A2526-BD-02	Annexes secteur JEUNES Annexes secteurs FP et EDA Procédures pour la nomination des enseignants ressources et des enseignants soutien pour les élèves TC (secondaire)
Préscolaire		Maternelle 4 ans à temps plein – Objectifs, limites, conditions et modalités 23-26
POUR AFFICHAGE		Pour afficher : Le retrait préventif de l'enseignante enceinte Les droits parentaux Assurance-emploi : Quel revenu dois-je déclarer ? Présentation de l'application « Appliprof » - Formation continue, tâche annualisée et poste à poste
Pour information		Calendrier scolaire 2023-26 et les 200 jours

Souhaitez-vous devenir membre de votre syndicat ?

Ce n'est pas parce que l'employeur prélève à la source des cotisations syndicales que cela fait de vous un membre de L'APL.



Rendez-vous sur le site de L'APL afin de connaître les avantages et la procédure pour devenir membre !

Accédez au site: www.lignery.ca
(Vie syndicale / Devenir membre)

A) Publications de L'APL

Pour aider les personnes qui choisissent la **version numérique**, la liste des documents remis au BDD est inscrite, dans la mesure du possible, au **verso de l'AIDE-MÉMOIRE**



A2526-BD-06

Aide-mémoire

Bureau des délégués

DU 25 AOUT 2025



«École» «NomEcole» «Enregistrement suivant»

INFORMATIONS À REMETTRE À LA FIN DU BDD

1 Remise du « budget des délégués »

En début d'année scolaire, le budget des délégués est remis à une personne responsable pour chacune des écoles et chacun des centres. NB. Ce budget étant transmis par virement bancaire, il faudra prévoir la remise d'un « spécimen » de chèque (si ce n'est pas déjà fait).

- Veuillez svp indiquer le nom de la personne responsable du budget pour l'année scolaire 2025-2026.



2 Documentation du BDD en version papier ou numérique

Comme l'année dernière, nous vous encourageons à consulter la documentation **de façon numérique**.

Toutefois,

- Pour les personnes déléguées fixes pour l'année**, une enveloppe peut être préparée pour les personnes préférant recevoir des copies papier.
 - Si c'est votre choix, veuillez indiquer le nom des personnes déléguées qui souhaitent recevoir la documentation en format papier pour l'année scolaire 2025-2026 :
- Pour les écoles/centres ayant une délégation en « remplacement » (anciennement nommées en rotation)**, une enveloppe pour l'école ou le centre peut être préparée pour les équipes préférant recevoir des copies papier.
 - Considérant la logistique de la préparation de la documentation, nous vous demandons de faire **UN choix pour l'école ou pour le centre**, et ce, pour la durée l'année scolaire 2025-2026,

À notre école ou notre centre, nous opterons pour :

- ☐ la version papier;
- ☐ la version numérique

dans l'élaboration de leur tâche. www.lignery.ca/Documents/ présentée sur « Les Nouvelles APL » du mois d'août 2025.

de procéder aux DEUX phases de consultation avant la (iduelle). Communiqué APL # [03a](#), [03b](#) et [03c](#) ; les APL # [04a](#), [04b](#) et [04c](#) ; l'APE (exemple : Communiqués APL # [03a](#), [03b](#) et [03c](#) ; re d'avoir 60 min. d'encadrement (ou au prorata de la tâche).

le présence à l'école ou au centre → Pour 2025-2026, le temps eures puisque 4 des 5 heures de ATP peuvent être faits au Communiqués APL # [04a](#), [04b](#) et [04c](#) ; iné pas la personne enseignante / 4 journées pédagogiques par la personne enseignante / le contenu des 16 autres journées CPE pédagogiques aux jeunes. mettant la prise en charge d'un ou plusieurs groupes d'élèves tion. Les enseignants recevront deux tâches ainsi qu'une muniquer avec nous au besoin. [solution des difficultés liées à la tâche](#) ». Des détails sont

ailiance en rotation (tâche éducative) des enseignantes et des L. (à venir) et les sommes allouées pour l'école → [Ressources](#)

nel enseignant : À ce jour, retrait des sommes destinées au projet,

embre à compter de 18 heures pour répondre à vos questions sur

tuations qui vous apparaissent étranges.

et de nos conventions débutera sous peu.

signer un billet pour attester de votre présence à un RV. sites médicales (lieu, heures, nom du médecin etc...) pour tjeure ».

lègues à communiquer promptement avec nous.

collaboration avec la FSE et la CSQ au cours de l'année mbres, il sera important de les motiver à répondre aux diverses surveiller : fessionnel, PL 100.

A) Publications de L'APL

Publications APL-tâche des personnes déléguées :

En concordance avec la résolution du BDD de 2024-2025, il n'y aura plus d'impression de L'INFO APL ou des « Nouvelles APL » pour l'ensemble des membres. Il sera donc ESSENTIEL que :

- Les copies pour affichage fournies soient placées sur le tableau syndical (ou les tableaux syndicaux, le cas échéant)
- Les personnes enseignantes qui émettent le souhait de recevoir ces documents en version papier puissent les obtenir.
- Le courriel que vous recevez à la fin des BDD contenant les liens vers lesdits documents soit rapidement transféré à tous vos collègues, sans exception.

A) Publications de L'APL

Bonjour aux personnes déléguées,

Voici les liens menant aux versions numériques de documents préparés par L'APL en mai 2025 ainsi qu'un appel à la mobilisation.

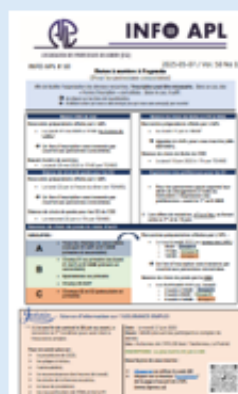
Nous vous invitons à transférer ce courriel à vos collègues enseignants.

Merci de votre habituelle collaboration.

- **Publications de L'APL pour le mois de mai 2025**
- **Appel à la mobilisation « Mobilisons-nous contre les projets de loi ».**

INFO APL # 10

- Dates à mettre à l'agenda;
 - Séance de choix de tâche en FP et EDA
 - Séance de choix de poste pour les E2
 - Expression des préférences pour les E1
 - Séances de choix de poste du mois d'août
- Séance d'information sur l'Assurance-emploi 17 juin;
- Épreuves ministérielles de fin d'année 2024-2025;
- Congé de maternité;
- Suppléance occasionnelle;
- Journées de recrutement du CSS.



Les Nouvelles APL du mois de mai

- Culture et citoyenneté québécoise (8 SEA);
- Étude panquébécoise : *Communication École-famille*;
- Élections au Conseil exécutif;
- Session information « Parlons retraite »;
- Demande de compensation pour dépassement des maxima d'élèves par groupe;
- Projets de lois : 47, 89, 94 et 100;

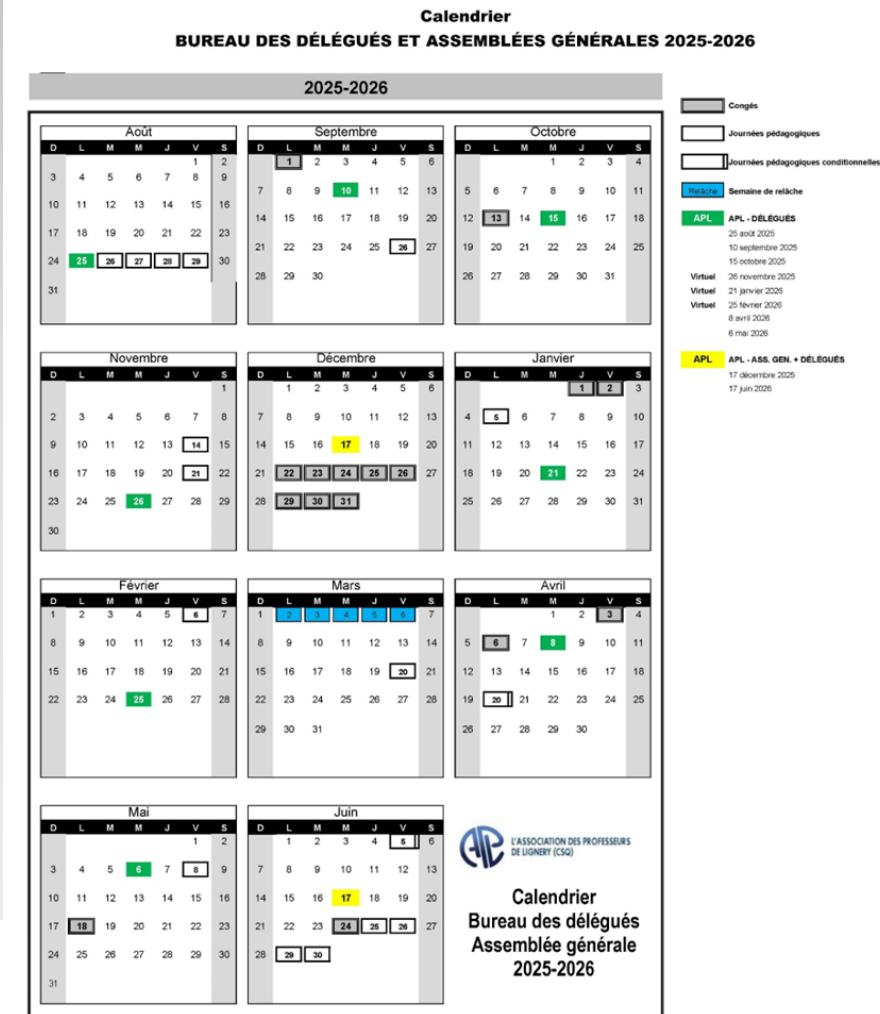


B) Calendrier des BDD

Les BDD auront lieu à 18h30
En présence à l'école de
formation professionnelle de
Chtgy

Les BDD de nov. Janv. Et fév.
seront en virtuel à 18h30

Pour les AG : surveillez les
lieux et les heures sur les
convocations



C) température

➤ www.lignery.ca

➤ Comités

➤ SST- Santé et sécurité du travail



Température

Travailler à la chaleur ... ATTENTION !

[Message – Chaleur](#)

[Température minimale en classe](#)

Outils :

[Travailler à la chaleur – Fiche du travailleur \(CNESST\)](#)

[Travailler à la chaleur – Fiche complémentaire à l'intention de l'employeur \(CNESST\)](#)

[Calculateur : Utilitaires pour la contrainte thermique due à la chaleur en milieu de travail](#)

D) Technologies et CSS



Prendre note que les outils technologiques qui vous sont remis par l'employeur ne vous appartiennent pas. Au moment d'une absence, l'employeur pourra vous le réclamer sans délai.

- **Ne pas** y déposer vos **dossiers personnels**;
- **Attention** à l'utilisation de leur boîte courriel, TEAMS, ... pour **tout envoi sensible**;

E) Préscolaire

Une enveloppe adressée aux personnes enseignantes du préscolaire a été placée dans les grandes enveloppes



Questionnaire Présco

Accueil de mai-juin, Entrée progressive, Horaire et programme cycle

Le sondage prendra environ 9 minutes.

Nous sommes convaincus que ce document est utile à vos besoins professionnels. Les données recueillies nous permettent de mieux connaître les besoins des personnes enseignantes du préscolaire.

La

v

r

t

e

Bonjour aux personnes enseignantes du préscolaire,

Au début de chaque année scolaire, L'APL soumet un questionnaire aux personnes enseignantes du préscolaire afin de colliger de l'information notamment sur :

- L'horaire du préscolaire;
- La période de détente;
- L'entrée progressive;
- Le nouveau programme cycle;
- Etc.



Cette information étant essentielle pour nous, il serait apprécié qu'une personne enseignante par école complète le questionnaire pour l'équipe. Si vous avez du préscolaire 4 ans et/ou du préscolaire 4 ans H, ces personnes pourraient aussi compléter le questionnaire si les modalités sont différentes pour elles.

→ Pour accéder au questionnaire, nous vous invitons à :

- ❖ Cliquer sur le bouton « Consultations/Sondages » de la page d'accueil de L'APL (www.lignery.ca);
- ❖ Utiliser le lien direct menant à la consultation : <https://forms.office.com/r/YHiU4XYjiIN>

Merci de votre habituelle et précieuse collaboration !



E) Préscolaire

Un document adressé aux personnes enseignantes du préscolaire 4 ans a été placé dans votre enveloppe.

C'est le document du ministère qui donne les objectifs, limites, conditions et modalités.



Maternelle 4 ans à temps plein

OBJECTIFS, LIMITES, CONDITIONS ET MODALITÉS

Année scolaire 2025-2026

Pour accéder au document complet et annoté par L'APL :



Chemin : www.lignery.ca
[Documents/Documents de
référence/Préscolaire]

F) Nomination des membres du CPE, du CE et des personnes déléguées

Pour la nomination des personnes déléguées, si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à utiliser le « nouveau » formulaire officiel.

Formulaires – personnes déléguées | Association des professeurs de Lignery (FSE-CSQ)

[Proposition pour la nomination des personnes déléguées](#)

Désignation d'une personne déléguées en remplacement au Bureau des délégués

- [Version A](#)
- [Version B](#)

G) Devenir membres

Vous avez de nouveaux collègues ? Merci de bien vouloir vérifier auprès d'eux s'ils sont membres de L'APL !

**Souhaitez-vous devenir membre
de votre syndicat ?**



**Ce n'est pas parce que l'employeur prélève à
la source des cotisations syndicales que cela fait
de vous un membre de L'APL.**



**Rendez-vous sur le
site de L'APL afin
de connaître les
avantages et la
procédure pour
adhérer !**

**Accédez au site: www.lignery.ca [Vie
syndicale / Devenir membre]**

H. Rapport de dépenses et budget de délégué

Budget de délégué(e) 2024-2025

- pièces justificatives;
 - sommes restantes.
- ❖ Courriel : virement@aplcsq.net
- ❖ Question : lignery
- ❖ Réponse : apl

Pour la personne déléguée
2025-2026, Compléter la
feuille remise à l'entrée.

(Informations à remettre à la fin du BDD)



BUDGET DE DÉLÉGUÉ(E) 2024- 2025

Date :

NOM:

ÉCOLE :

Montant alloué :

Date	Activités	Détail	Montant
Total			

Dépôt bancaire:

Signature : _____

P.S. Joindre les pièces justificatives.

**Remettre lors du dernier bureau de délégués
de l'année scolaire.**

I) Nomination et annexes EHDAA



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE LIGNERY (CSQ)

A2526-BD-02

RAPPEL

PROCÉDURES POUR :

1. PROPOSITION SUR L'UTILISATION DES SOMMES
2. PROPOSITION SUR L'ORGANISATION DES RESSOURCES GCPF FERMÉS (annexe 85)
3. LA NOMINATION :
 - A. DES ENSEIGNANTS-RESSOURCE (annexe 23)
 - B. LES ENSEIGNANTS SOUTIEN POUR LES ÉLÈVES TC INTÉGRÉS (annexes 55)

I) Nomination et annexes EHDAA



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE LIGNERY (CSQ)

JEUNES

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Ressources allouées dans les écoles 2025-2026

Vous pouvez aussi consulter ce document sur le site web de L'APL
(lignery.ca) sous la rubrique Documents / Documents de référence / EHDAA / Ressources allouées dans les écoles

FP • FGA

Pour accéder au document complet 2025-2026 :



Chemin : www.lignery.ca [Documents / Documents
de référence / Ressources allouées dans les écoles]

- En accédant à ce document en version numérique, vous aurez toujours accès à la version la plus récente contenant les mises à jour s'il y a lieu.

2025-2026
de L'APL
sources allouées dans les écoles

t 2025-2026 :

ts / Documents
dans les écoles]

Version 2 – 20 août 2025

- En accédant à ce document en version numérique, vous aurez toujours accès à la version la plus récente contenant les mises à jour s'il y a lieu.

Version 1 – 20 août 2025

12. Nouvelles de mon milieu

13. Questions diverses

a...

**Bonne fin de
journée et bonne
rentrée!**



**L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE LIGNERY (CSQ)**